

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux **aides de minimis**,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU la délibération n° 5.1 du 15 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,

VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,

VU la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise **NOVATERIM** le 18 novembre 2024,

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 07 avril 2025,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet de transformation numérique, le souhait de créer une application mobile dédiée aux intérimaires, de type coffre-fort numérique pour le stockage des contrats, fiches de paies mais également, le relevé d'heures permettant ainsi une meilleure productivité

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 3 000€ HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $3\ 000 * 50\ \% = 1\ 500\ \text{€}$.

DECIDE

D'attribuer à l'entreprise **NOVATERIM**, dont le siège est situé au 12 rue Armand Barbès - 87 000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 1 500 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise **NOVATERIM**, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le **19 MAI 2025**

Le Président de Limoges Métropole,



Guillaume GUERIN

Publié le : 20 mai 2025

Cette décision fera également l'objet d'une notification auprès de l'intéressé